Image not found or type unknown

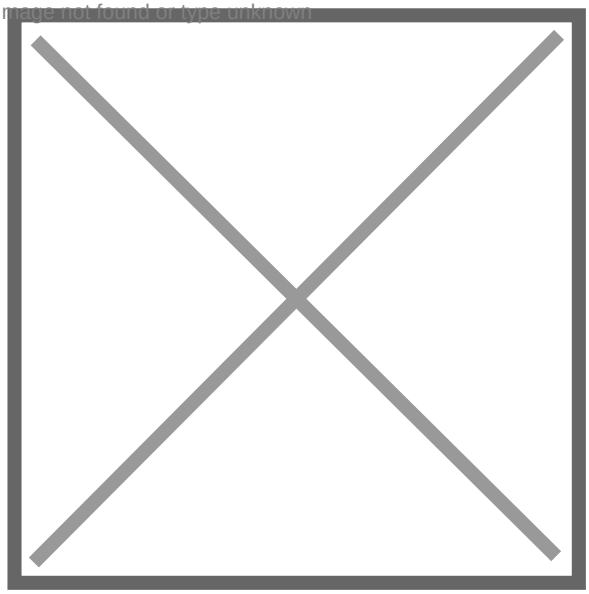

Confirmer une paternite par un test sans suites juridiques

Par **valoche16**, le **14/10/2013** à **23:13**

Bonjour,

Je suis maman d'un bébé de 2 mois et le papa ne l'a pas reconnu pour le moment car monsieur doute de sa paternité. Hors il s'agit bien du père de cet enfant. Il veut un test de paternité et je suis d'accord pour lui confirmer sa paternité mais sans qu'il y est des suites tels que droit de garde et pension car je ne veut rien lui imposer. Est-ce possible de co.firmer simplement sa paternité ?

Je ne veux pas que les choses se règlent par un tribunal squand sa paternite sera confirmee. Après ce test, on règlera les affaires entres-nous.

Par **amajuris**, le **14/10/2013** à **23:43**

bsr,
seul une analyse biologique ordonnée par juge a une valeur juridique pour déterminer une filiation.
un test adn fait en dehors de cette procédure n'aura que la valeur que vous lui accorderez mais vous pouvez le faire dans une laboratoire d'analyse médicales.
évitez les tests fait à l'étranger par des sites internet dont la fiabilité n'est pas garantie.
cdt

Par **valoche16**, le **15/10/2013** à **01:02**

Pour un test de paternité, la seule solution en france est de passer par voie juridique. Mais on ne veut aucune suite. A l'etranger nous n'avons aucune confiance. On veut un test par adn. Ou s'adresser ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés